

RÉUNION DU COMITÉ DIRECTEUR DU 23 JANVIER 2016

Présents : Bernard BRUCHE, Christian DELOBELLE, Didier DESRUTIN, Yvette DOUSSOT, Jean Yves FLEURANCE, Jany laure KALFLEICHE, Maurice LANGRY, Maurice PELLEQUER, André PRIEUR, Violette SAUBION, Michel VICOMTE, Odile VILLETTE, Thierry DE FRANCE, Elisa TULLI.

Absents excusés : Elisabeth BOILLON, Alain GUZMANN, Gilbert HAVEL, Edel HEZELY, Philippe LETARTRE, Christian MATHIS, Jean-Marc OECONOMOS, Maryline SEITE, Alain BEAUNEE, Cyril PROST.

Absents non excusés : Thierry FREDOUILLE, Yannick PETIT, Régis PORCHET.

Informations

- Rapport suite à la visite de l'URSSAF
 - o Un contrôle a eu lieu et nous devons être redressés sur les cotisations chômage des membres de l'ETR. Le comité directeur décide de provisionner en conséquence.
- Comptes Annuels 2015
 - o Le compte de résultat de l'exercice dégage un excédent.
 - o Il est décidé d'instituer une provision de 34000 euros pour ciblerie
- Changement Photocopieur
 - o Suite à une décision de bureau, les contrats de leasing ont été arrêtés et le photocopieur est remplacé. Le coût du copieur 6200 € HT correspond aux sommes restant à payer.
- Dons des Bénévoles
 - o Les kms sont ceux réellement effectués pour le comité : représentation, déplacements sur compétitions, en revanche les dons pour les déplacements des arbitres pour les compétitions des clubs ne peuvent pas être pris en compte.

- Contrat Mutuelle
 - o Conformément à la Loi le bureau a pris une complémentaire santé auprès du Crédit Mutuel. Un seul salarié est actuellement demandeur.
- Courrier ASP
 - o Nous ne bénéficions plus du contrat pour insertion, et de plus nous avons eu un rappel au sujet des fonds perçus antérieurement. Un courrier recommandé a été envoyé pour demander la justification de ce revirement.

Chèques Transports

- o Nous avons reçu une enveloppe avec 270 chèques transport. Ils seront donnés aux jeunes qui font un podium lors des championnats régionaux.
- o Un courrier a été adressé au Conseil Régional en ce sens.

Lettre au Président FFTA

- o Au titre de la Solidarité et de l'Egalité, Il avait été demandé d'exclure les résultats de la semaine suivant les incidents du Bataclan. Il n'y pas eu de réponse officielle.

Les motions présentées par le dernier comité directeur

- o La réponse de la FFTA: transmission aux commissions.

Information sur le Refus de FFTA pour les dossiers « Trophée du Soutien Communal »

- o Toutes les demandes ont été refusées.
- o Elles devront être représentées l'exercice suivant.

Réclamation Volonté Marc

- o Un archer de Saint-Mard regrette une erreur informatique dans les championnats départementaux de Seine et Marne. Le comité directeur estime que cette demande est du ressort du comité départemental.

Demande de Subvention exceptionnelle de la Compagnie d'Arc de Condé Sainte Libiaire

- o Il est rappelé que la fédération peut faire une avance de frais, une demande est à faire en ce sens.
- o Le soutien du Comité régional ne pourra être réalisé que sur présentation d'un budget et à condition qu'il soit coorganisateur. Le comité Directeur sera saisi lorsque le dossier lui aura été remis.

Dossier de demande de Subvention ARS

- Jany-Laure Kalfleiche étudie le dossier

Cahier des Charges DRJ 2016

- Les modifications à la proposition ont été acceptées. Le cahier des charges est validé. C'est une expérimentation pour un an.

Charte Arbitre

- La charte des arbitres est acceptée, son application est fixée au 1^{er} février 2016

Nombre d'arbitres pour les compétitions régionales

- Lorsque le comité directeur a défini de 5 à 8 ; il faut 5 arbitres principaux les autres pouvant être arbitres en formation. Le comité qui définit son règlement estime qu'un arbitre pour 6 cibles environ lors des duels est suffisant.
- La subvention des championnats régionaux est augmentée de 200 € par jour dès 2016 soit pour les DR 1500 € si elle se déroule à Chennevières et 2500 € si l'organisateur utilise son terrain.

Organisation DR

- Il n'y pas d'organisateur pour la 1ere Dr, une information sera mise sur le site.

Dysfonctionnement Association VILLEPINTE

- Le comité directeur estime que ces dysfonctionnements sont du ressort du club. Le comité départemental étant le premier intéressé. Le Comité régional ne peut s'immiscer dans la gestion des associations

Ordre du jour de l'assemblée du 20 février 2016 à 14 heures

- Rapport moral
- Rapport financier
- Tarif des cotisations 2016
- Election aux postes vacants (1 femme)
- Election des délégués à l'AG FFTA 8 postes et 2 suppléants
- Information sur le Pole
- Compte rendu des Présidents de commissions sur leur activité.
- Statistique de Podium. (toutes les disciplines)

- Questions diverses
- Prestation de serments

Tir Loisirs (Licence L)

Le comité estime que si certaines compétitions peuvent être aidées, les clubs doivent faire des propositions.

L'organisation de parcours « découvertes » est envisageable.

Poussins

Un rappel des consignes fédérales semble nécessaire. La catégorie POUSSIN est ouverte à la Compétition cette année, sans qualification pour le Championnat de France, le Comité Régional n'organise les Championnat Régionaux que pour les catégories reconnues au Championnat de France de la Discipline concernée.

Il est d'autre part rappelé que le bureau de la FFTA du 18.12.2015 a décidé :

« 6.1 Précision sur la catégorie Poussins

Pour cette catégorie, aucun titre et aucun record, ni meilleure performance ne peuvent être attribués au niveau national, régional ou départemental. »

Prochain Comité Directeur

Il est fixé le samedi 9 avril à 8h30
